

Les internautes pourront créer dès 2009 le nom de domaine de leur choix

Technologie

Posté par: Visiteur

Publié le : 24-06-2008 00:00:06

L'Icann, l'organisme américain chargé de gérer les noms de domaine sur internet, qui se réunit du 23 au 26 juin à Paris, veut permettre aux internautes de créer l'extension de leur choix à partir de 2009, a annoncé son président dans une interview aux Echos parue lundi

"Nous allons libéraliser les extensions génériques sur internet. Outre les .com, .net ou .org, dès le premier trimestre de 2009, les 1,3 milliard d'internautes pourront acquérir des adresses génériques, en déposant des mots courants comme .amour, .haine ou .ville ou encore des noms propres", déclare Paul Twomey, président de l'Icann (Internet corporation for assigned names and numbers).

Quatre critères devront toutefois être respectés, ajoute-t-il : les noms choisis ne devront pas violer le droit des marques, ils ne pourront pas être trop proches de termes qui existent déjà, ni usurper l'identité d'une communauté ou encore conduire "à des problèmes d'ordre public ou moral".

L'Icann envisage également d'autoriser les adresses en caractères non latins, par exemple en chinois, en cyrillique ou en arabe.

"Nous avons testé 15 langues pour que cela fonctionne avec les navigateurs de Mozilla, de Microsoft et d'Apple", précise M. Twomey.

Par ailleurs, l'organisme américain souhaite le déploiement de la prochaine génération des adresses internet (IPV6) qui "permettra à un nombre pratiquement illimité d'adresses d'entrer en vigueur", selon son président.

Le stock actuel des adresses internet disponibles sous le protocole actuel IPV4 devrait en effet s'épuiser "d'ici à 2010 ou 2011", dit-il.

La compétence de l'Icann, créé en 1998, est mondiale et ses décisions s'imposent à tous les Etats, alors même que cette organisation est de droit californien et qu'elle est liée par contrat au département américain du Commerce.

afp.com